

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2018 à 19 h

Mairie de Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie
35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

L'an deux mille dix huit, le 24 avril à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Pigeon ; Maire

Présents : Thierry Pigeon, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Joseph JEULAND, Jean-Pierre BERTINET, Elodie GOBIN, Patricia PIERRE, Valérie GAUDION, Gérard GERAUX, Michel RENOU, Evelyne MOREAU, Daniel DAYOT, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe COUVERT, Christophe OGIER

Absents excusés : Sandrine CLEMENT, Sébastien PETTIER, Sylvie BARON
Christophe OGIER est désigné secrétaire de séance

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018.

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 27 mars à l'unanimité.

2- Vitré Communauté :

Le document présentant le rapport d'activité 2017 a été distribué lors du dernier conseil.

Quelques remarques : La mutualisation ne se fait pas facilement. Ca se met en place au point de vue administration, mais lentement, mais il y a toujours une augmentation des charges administratives. Cela est dû à quoi ? Il y a des difficultés pour la mise en place de la bibliothèque. Des embauches pour les permis de construire pourraient en partie expliquer cela. Bernard Renou pourrait nous donner des explications.

3-Reserve Incendie :

Pour la création du pôle médical et de la salle multifonctions, le SDIS avait imposé la création d'une réserve incendie

Trois entreprises ont été contactées. Deux ont répondu. Est retenue l'entreprise TPB pour un montant de 26 442, 50 € HT ; Les travaux doivent être faits en septembre/octobre.

Il y aura l'autorisation de stationner des véhicules dessus, en laissant bien évidemment un accès pompiers.

4-Chemin du champ Bodin : remise en état

La commission « affaires rurales » a déjà discuté de ce point et un compte-rendu avait été fait en conseil. Le chemin du champ Bodin est très abîmé. La commune doit le remettre en état et l'élargir.

Deux entreprises ont fait une offre :

Beaumont pour 45 513, 90 HT et Séché pour 30 838, 91 € HT

Est retenue l'entreprise Séché.

5 Garderie : Point sur le projet de municipalisation.

Lors de la dernière commission finance et du vote du budget, il avait été constaté que le budget « caisse des écoles » nécessitait pour son équilibre une subvention de la commune. Cette subvention implique que ce budget annexe n'aurait plus lieu d'être et que le service garderie deviendrait municipal à un moment donné.

Rien n'est encore définitif, mais la caisse des écoles disparaîtrait.

L'école Saint Patern est favorable. Annie Charpentier et Christine Gérard deviendraient « personnel municipal ».

Il y a une réunion OGEC le 17 mai.

Le Directeur doit envoyer les effectifs par heure et demi heure.

La garderie aurait lieu dans les locaux de l'école Saint Patern, pour cela une convention serait signée avec l'OGEC et l'association Clément Emile Roch propriétaire des locaux. (Pour l'eau et l'électricité notamment).

Il y aurait une personne de 7 h 30 à 8 h et de 18 h à 19 h et deux personnes de 8 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h.

La discussion est donc en cours et c'est la commune qui gèrera.

6-Covoiturage : création d'une aire de stationnement

Certaines personnes utilisent le parking de la place de la mairie ainsi que la place Beausoleil comme lieu de rassemblement pour faire du covoiturage. Cela implique que des voitures stationnent toute la journée (ou plus).

Afin de libérer des places et permettre ainsi aux gens désirant se rendre à la mairie ou aux commerces de se garer à proximité, il est envisagé de créer une aire de covoiturage subventionnée par Vitré Communauté à hauteur de 50 %

Est-il possible de demander une subvention au Conseil Départemental ?

50 % avec un maximum de 2000 €

Discussion sur le lieu

Parking rue de la Touche est retenu avec mise en place d'une signalisation.

7-Lotissement : consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le conseil, lors de sa dernière réunion, a créé le budget du nouveau lotissement « manoirs 3 ».

13 lots, un serait gardé pour l'éventuel agrandissement de la maison médicale

Pour mémoire, avant 2020 il faudra avoir viabilisé les deux lots de Mlle Ménard

Le conseil décide de lancer la consultation pour maîtrise d'œuvre de ce lotissement.

8-Questions diverses

- a) Où en est-on de la chapelle ? C'est entre les mains des Bâtiments de France
- b) Mettre des panneaux lumineux à l'entrée de la commune, idée à retenir. A Domagné le coût est de 300 €. A Saint Didier, volontairement un panneau lumineux est placé proche de l'école
- c) Où en est-on de la boîte à livres ?
- d) Le CCAS de Vitré Porte de Bretagne distribue aux plus de 60 ans une plaquette « bien vivre son âge »
- e) Désarticulés : point sur les spectacles 2018 : Le 1^{er} juillet deux spectacles à deux endroits différents à Louvigné de Bais. Demande de logements

pour quatre personnes le samedi soir et demande de quatre repas le dimanche, ce qui n'est pas indiqué dans la convention.

- f) Un grand tapis a été installé salle des sports pour faire la différence entre spectateurs et joueurs.
 - g) Bilan « chemin en fêtes » Beau temps, journée positive avec une bonne participation. Il faudra faire une réunion pour partager les 100 € de bénéfices réalisés par la vente de café et gâteaux.
 - h) Monsieur Pigeon porte à la connaissance de tout le conseil un courrier anonyme reçu pour une dénonciation pour dépôt sauvage. Contacté le « vrai » propriétaire s'est engagé à procéder au nettoyage.
-
- Fin de la séance à 21 h 30